

**La ville d'Arras,
la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais,
l'A.C.S.E.,
le délégué du préfet,**

en partenariat avec

**le rectorat de l'académie de Lille,
l'inspection académique du Pas-de-Calais,
es structures culturelles et associatives d'Arras.**

et en lien avec

**le conseil général du Pas-de-Calais,
le conseil régional du Nord Pas-de-Calais.**

***Dans le cadre du programme
de résidences-mission d'artistes à des fins d'action culturelle
intitulé***

QU (Art) IER

***un appel à candidatures est lancé
en direction des artistes évoluant dans l'univers du cirque***

***Une résidence-mission à Arras,
dans le département du Pas-de-Calais.***

Une résidence-mission relevant du programme **QU (Art) IER** est menée à des fins d'action culturelle. Elle est organisée en faveur des habitants d'un territoire précis. Ici il s'agit de la commune d'Arras qui compte environ 45 000 habitants. Parmi les habitants, ce sont les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, et, au-delà, les familles des quartiers Beaudimont, Blancs Monts et Résidence Saint Pol qui sont prioritairement concernés. C'est le pôle culturel - le Pharos et le service municipal politique de la ville qui coordonnent la résidence-mission en lien permanent avec les différentes parties prenantes de l'action.

Afin de faire plus ample connaissance avec la commune d'accueil de la résidence-mission, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après :

<http://www.arras.fr/>

Il est à noter que le programme de résidences-mission **QU (Art) IER** s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, le préfet délégué à l'égalité des chances et à la cohésion sociale et les collectivités dont un ou des quartiers sont inscrits en géographie prioritaire de la politique de la ville.

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

Le principe de résidence-mission repose **sur une pleine disponibilité de l'artiste**, durant **trois mois** ainsi que **sur une intense diffusion**, à travers la commune, **d'un ensemble représentatif de son œuvre** déjà accomplie et disponible. Cette diffusion en lieux dédiés, ou non dédiés, s'envisageant dès l'amont de la période de résidence à proprement parler puis se poursuivant tout au long de sa durée. La diffusion, en ce contexte précis d'Arras, est essentiellement envisagée « hors les murs » afin d'être le plus proche possible des habitants des différents quartiers de la ville et notamment ceux des quartiers Beaudimont, Blancs Monts et Résidence Saint Pol.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident (e), il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle et plus précisément encore de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Ceci se traduit, concrètement, par :

1) Une **première phase**, relativement brève, prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (les centres sociaux, les comités des habitants, les collègues, les écoles primaires, le club de prévention, les services politique de la ville, culture et jeunesse de la ville d'Arras, le S.P.I.P., la Maison d'arrêt, le foyer du CADA, les Restos du cœur, etc ...).

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres, la recherche et la production artistique de l'artiste-résident (e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif.

Ces professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres ou à leur issue, afin d'évoquer avec l'artiste-résident (e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de ses réalisations artistiques aux publics qu'ils côtoient, qu'ils accompagnent ou dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera (*faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate. Chaque artiste-résident (e) étant d'ailleurs largement invité (e) à proposer la sienne propre*) un **geste artistique** à destination de ces publics.

Tout ceci indique que, pendant cette première phase, le résident ou la résidente est beaucoup plus invité (e), dans un souci et un objectif de démultiplication, à travailler avec des professionnels (enseignants, éducateurs, animateurs, etc) que directement avec les habitants.

2) puis une **seconde phase**, beaucoup plus longue, au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident (e) et ces diverses équipes de professionnels rencontrées toutes sortes d'action à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, que l'on appelle donc **gestes artistiques** sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ils sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Une restitution de chacune de ces co-réalisations pourra être envisagée face à un large public.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste résident (e) et/ou destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, ces **gestes artistiques** qui peuvent être participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, sont toujours conçus afin de faire percevoir par le plus grand nombre, la singularité et la force qui les sous-tendent.

Ces actions, se menant dans différents temps, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, d'adolescents, de jeunes, mais aussi d'adultes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Elles peuvent avoir lieu aussi bien au sein d'établissements ou de structures que dans l'espace public ou tout autre site paraissant approprié à l'artiste-résident (e) et à ses partenaires locaux.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels « ateliers de pratique artistique » et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, et d'autres financements.

Ce sont, au minimum, 18 équipes pédagogiques, éducatives, associatives, culturelles, socioculturelles, d'action sociale, etc différentes qu'est appelé à rencontrer l'artiste-résident (e), durant son séjour avec pour perspective la co-construction de ces **gestes artistiques**

3) Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident (e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population.

Ainsi **l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion** souhaitée, rappelons-le, intense est conçu en étroit lien avec les équipes du Pôle culturel – le Pharos, de la politique de la ville d'Arras, et celles des équipements culturels et associatifs du territoire d'action. Ces partenaires sont invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident (e).

De même, en ce qui concerne la **communication générale** à propos de la résidence-mission un partenariat est recherché avec les différents canaux et supports traditionnels comme non traditionnels irriguant le territoire. Ce travail se mène en partenariat permanent avec le service communication de la ville d'Arras.

Enjeux et objectifs:

- permettre à un grand nombre d'habitants de participer à une aventure artistique originale, en les impliquant, de la manière la plus inventive qui soit tout au long de son déroulement ;
- permettre à différents groupes d'habitants d'appréhender les enjeux de la création en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, ceci en lien avec le réseau des lieux partenaires, notamment les structures culturelles ;
- questionner les processus créatifs et par cela, développer l'esprit critique de tout un chacun ;
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire et de ses habitants ;
- favoriser une meilleure reconnaissance mutuelle des publics, en s'appuyant notamment sur les **gestes artistiques** ;

– participer à la mise en place d'une action culturelle et d'une éducation artistique cohérentes en sensibilisant les uns et les autres à la richesse et à la diversité des formes artistiques, et en réduisant ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

À propos de cet appel à candidatures précis, qui recherche -t-on ?

Il est recherché en vue de cette résidence-mission **QU (Art) IER** sur la commune d'Arras **un (e) artiste**, français (e) ou étranger (e), dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine et relève des arts du cirque (*).

(*) S'il est à noter que le principe de résidence-mission a été (à la suite d'un long et constructif audit des artistes, des acteurs des mondes culturel, éducatif, enseignant, d'action sociale, etc, des élus et des techniciens des collectivités) élaboré de manière à placer l'artiste en position centrale et fédératrice il n'en reste pas moins qu'elle privilégie le (la) résident (e) individuel (le) voire le duo.

Ceci n'est pas incompatible, comme ici dans le cadre d'un appel à projets lancé en direction des artistes des arts du cirque avec l'appartenance ou la collaboration permanente ou régulière à/avec une compagnie. Bien au contraire. Dans le cadre du volet diffusion de la résidence-mission, en fonction des moyens financiers mobilisés, la présence de la compagnie est une évidence. Celle-ci, toutefois, reste ponctuelle. Le résident est le (ou la) membre de la compagnie, désireux (se), au nom de celle-ci ou en son nom propre de vivre un temps significatif d'expérimentation artistique et d'action culturelle susceptible par ailleurs de nourrir ses propres recherche et démarche artistiques ou celles de la compagnie.

L'artiste candidat (e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Accompagné(e) en particulier par le directeur du Pôle culturel – le Pharos et par le chef de projet politique de la ville, il doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de ses œuvres les acteurs professionnels du territoire, qu'ils appartiennent aux services de la ville, aux centres sociaux, aux établissements scolaires, aux structures culturelles, aux associations et structures socioculturelles, socio – éducatives, d'action sociale, etc

Si, bien sûr, il est surtout attendu de la part de l'artiste qu'il puisse contribuer à la prise en compte des faits artistique et culturel par les habitants, qu'il puisse, selon les cas, susciter ou développer la curiosité voire l'appétence pour la création d'aujourd'hui il est également souhaité, pour cette résidence-mission précise, que la recherche et la production de l'artiste candidat (e) puissent être, du moins en partie, compatible avec un souci particulier de mise en valeur des énergies et des talents des jeunes, notamment ceux des quartiers Beaudimont, Blancs Monts et Résidence Saint Pol et d'en tirer parti.

Il s'agit aussi, en effet, au cours de cette résidence-mission, de bousculer les regards, en amenant la culture au plus près des habitants. Dans sa politique de proximité, le pôle culturel – le Pharos a pour habitude d'aller à la rencontre des personnes, chez elles, et de susciter, l'envie de se rendre dans les divers lieux de culture.

Ainsi les questions d'appartenance à un territoire, d'identité, de communication, de lien social, d'enrichissement mutuel par la prise en compte des différences constituent autant de pistes susceptibles d'être retenues autant par l'artiste que par les divers professionnels avec lesquels il, ou elle, est appelé(e) à dialoguer et à co-construire..

Conditions financières et moyens mis à disposition.

L'artiste retenu (e) bénéficie d'une allocation financière de 9 000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros par mois, hors charges donc). Ceci grâce aux contributions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la ville d'Arras et du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

L'artiste retenu (e) est appelé (e) à résider de manière effective, sur le territoire. Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement par la ville d'Arras.

L'artiste retenu (e) doit être autonome dans ses déplacements, être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge par la commune. Un voyage aller-retour de son domicile au territoire de mission est également pris en charge par la commune (sur la base d'un aller-retour SNCF 2ème classe France métropolitaine).

En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue d'une **27e heure artistique** (*) qui se déroule, ainsi que souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, en amont de la résidence, soit un mercredi matin de juin 2013.

(*) Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord Pas-de-Calais / académie de Lille, la **27e heure artistique** prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange.

Une telle rencontre facilite énormément les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de co-constructions de **gestes artistiques**

En accord avec les autorités locales de l'éducation nationale, les autres professionnels partenaires de la résidence-mission vont être invités à participer à cette **27ème heure artistique**, au même titre que les enseignants, et pourront ainsi participer à cette rencontre approfondie avec l'artiste retenu(e).

Les partenaires locaux.

La résidence-mission s'adresse aux habitants de la commune d'Arras avec une prise en compte plus particulière des habitants des quartiers Beaudimont, Blancs Monts et Résidence Saint Pol. Cette dimension territoriale nécessite un lien fort avec les services, les établissements, les structures et équipements implantés sur le territoire parmi lesquels peuvent être cités sans être bien sûr exhaustif :

Politique de la ville :

service municipal Vie des quartiers, ...

Culture :

le service événementiel de la ville, le conservatoire, le musée des beaux-arts, la médiathèque Saint-Vaast, la bibliothèque Ronville, l'office culturel, etc

Jeunesse :

les accueils jeunes de la ville (Saint-Exupéry, Jean Jaurès, Saint-Michel), les centres de loisirs des grandes Prairies, le programme de réussite éducative (PRE) , la Vie étudiante

Petite enfance :

les crèches(Maurice Leroy, Familiale, Léon Blum), les haltes-garderies (Verlaine, Torchy, Léon Blum, Méaulens) : les relais d'assistantes maternelles, les PMI...

Les 3 centre sociaux de la ville :

C.S.A.O. : secteur adulte, parentalité, lieu passerelle, le mercredi des petits...

Centre Social Torchy

Centre social Nord Est Centre

Éducation :

écoles maternelles (Peguy, Voltaire, Rouquié, Lacorre, Pasteur, Derôme, Hippodrome, Pasteur, Baudel, Brassens, Oscar Cléret, Jaurès, Victor Hugo, Kergomard, Jean Macé, Séverine, Hériot Viard) et primaires de la ville (Lafontaine, Molière, Voltaires Petits et grands, Hippodrome, Paul Bert, Pierre Curie, Raoul François, Anatole France, Oscar Cléret, Hériot Viard)

Collèges Peguy, Diderot, Bodel, Gambetta, Marie Curie, François Mitterrand,

Lycées Guy Mollet, Savary, Jacques Le Caron, Gambetta, Robespierre, Jules Ferry, Agricole, Baudimont.

L'université d'Artois (notamment son service culture)

Le monde associatif:

Le CADA, le coin familial, l'association des comités d'habitants, les comités d'habitants, le foyer de jeunes travailleurs, l'A.F.P. 2I, les restos du cœur, l'U.F.C.V., l'épicerie sociale – petit marché arrageois ; le club de prévention – la vie active, l'U.S.A.O., les clubs des aînés, C.P.I.E. – villes de l'Artois, la mission locale, l'A.G.A.E.M., la crèche associative le temps d'un rêve ; ,les conseils de maison (Tour Verlaine, Colucci, etc) ; le théâtre d'Arras, Cité Nature, le PFM...

Les structures spécialisées comme :

Le Petit Square, le S.P.I.P., maison d'arrêt, les I.M.E. (jean Jaurès, Pierre Cazin, etc) , les E.P.H.A.D. (Pierre Bolle, Blancs-Monts, La Belle Epoque, Sainte-Camille, Saint-François, Résidence Soleil) , le centre d'éducation pour jeunes sourds et malentendants, le centre hospitalier, ...

Accompagnement

C'est la commune d'Arras qui est à la maîtrise d'ouvrage et l'opérateur de l'action via son service politique de la ville et le pôle culturel – le Pharos. Ces deux services auront pour mission partagée avec les responsables des services, structures et équipements cités précédemment :

- 1) d'accompagner l'artiste retenu (e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,
- 2) de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- 3) d'organiser cette résidence avec le concours des services, associations, structures, comités habitants, équipes pédagogiques...
- 4) de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission),
- 5) d'aider à la réalisation des **gestes artistiques** (2ème phase de la résidence-mission),
- 6) d'assurer, en lien avec les services compétents de la ville, la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget,...),
- 7) d'organiser la communication en faveur de cette résidence.

Période et durée de la résidence.

La période de résidence est prévue **du 20 septembre au 20 décembre 2013**. Il s'agit donc d'une résidence de trois mois pleins et consécutifs, à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

Cadre juridique.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la commune d'Arras et de l'artiste accueilli (e), est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres / travaux artistiques de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiés et également contractualisés avec le pôle culturel – le Pharos, qui est l'opérateur désigné pour la ville.

Procédure à suivre pour la candidature.

Quelques rappels ou précisions :

Peut donc faire acte de candidature tout (e) artiste professionnel (le), français (e) ou étranger (e). Il ou elle a une production conséquente, et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il ou elle détient un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission,

2) un curriculum vitae,

3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat (e),

4) une liste des formes / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence. Le cas échéant, une liste des ressources documentaires également disponibles à la diffusion serait appréciée.

NB : il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat (e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de *gestes artistiques*

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **5 mars 2013** par courriel, de préférence, sous format PDF, à l'adresse électronique suivante :

pharos@ville-arras.fr

Merci d'indiquer en guise d'objet : **Qu(ART)ier cirque**, suivi du **nom** du candidat ou de la candidate

Dans le cas où l'envoi par voie électronique s'avère impossible l'artiste peut adresser son envoi (de préférence sous forme de C.D. ou de D.V.D.) par voie postale à l'adresse suivante :

**Pôle Culturel – le Pharos
MSP Marie Thérèse Lenoir
1 rue Charles Péguy
62000 Arras**

à l'attention de Fabien COUSIN.

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu (e) vers le **25 mars 2013.**

Pour plus d'information

contactez :

Fabien COUSIN
directeur du pôle culturel – le Pharos
f-cousin@ville-arras.fr
0321505014